

Arrondissement de Digne les Bains

**MAIRIE DE**



**QUINSON**

Téléphone : 04.92.74.40.25

Télécopie : 04.92.74.00.03

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2016**  
**A 19 HEURES**

**Présents :**

ANDRE DE LA PORTE Paul - BAGARRE Robert - BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques (Maire et Président de séance) – GARCIN René – GONSOLIN Yves (à partir du point n° 4) – GUIGNANT Francis - PETIT Geneviève - QUEROL Andrée

**Absentes :**

BOTTET Manuelle

MERIE Isabelle

**Secrétaire :**

BERNE Arlette

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote à main levée pour toutes les questions qui seront débattues au cours de cette séance : approbation à l'unanimité.

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2016 (délibération).**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 28 septembre 2016.

Approbation à l'unanimité.

**2) Conclusion d'un contrat de travail à durée déterminée « adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (délibération).**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe titulaire va rejoindre la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ceci dans le cadre du transfert de la compétence tourisme.

En remplacement de cet agent pour les missions principales : comptabilité, accueil du public physique et téléphonique, état civil, urbanisme, il est nécessaire de recruter une personne.

Madame Laëticia JOUVE a présenté sa candidature, Monsieur le Maire propose la mise en œuvre d'un contrat de travail à durée déterminée de 28 heures hebdomadaires, pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.

Approbation à l'unanimité.

### 3) Modification du tableau des emplois (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des modifications doivent être apportées au tableau des emplois de la commune, comme suit :

- emplois permanents : ajout d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – 27 heures hebdomadaires – qui n'a pas encore été répertorié dans ce cadre d'emplois
- emplois non titulaires : suppression de deux emplois d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – 27 heures et 35 heures hebdomadaires – ces deux emplois n'étant plus pourvus
- emploi non titulaire : ajout d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – 28 heures hebdomadaires – approuvé par délibération n° 02-11-16-01 du 16 novembre 2016

Il propose au Conseil Municipal de valider ses propositions.

EMPLOIS PERMANENTS					
Filière	Libellé emploi	Grade	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Secrétaire de Mairie	Secrétaire de Mairie	1	TC 35 h	Délibération 30/11/1987
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC 35 h	Délibération 28/08/2015
			1	TC 35 h	Délibération 28/09/2016
			1	TC 35 h	Délibération 26/10/1993
			1	TC 35 h	Délibération 01/06/2007
		1	TNC 34 h	Délibération 12/01/2015	
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC 35 h	Délibération 24/03/2011
			1	TC 35 h	Délibération 24/03/2011
			1	TNC 27.46 h	Délibération 14/12/2001
			1	TNC 20 h	Délibération 27/04/1971
			1	TNC 27 h	Délibération 18/11/2015
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TNC 31.45 h	Délibération 30/10/2014
EMPLOIS NON TITULAIRES					
Précédemment autorisés restant en cours de validité jusqu'à extinction de la période maladie de l'agent remplacé					
Filière	Libellé emploi	Grade	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	TNC 34 h	Délibération du 15/04/2015

EMPLOI NON TITULAIRE					
Pour faire face à un besoin occasionnel					
Filière	Libellé emploi	Grade	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	TNC 28 h	Délibération du 16/11/2016

EMPLOIS NON TITULAIRES					
Par contrat pour faire face à un besoin occasionnel suite à une absence pour congés ou maladie.					
Filière	Libellé emploi	Rémunération	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Remplacement agent administratif	Indice correspondant au 1 <sup>er</sup> échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015
Technique	Remplacement agent technique	Indice correspondant au 1 <sup>er</sup> échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015
Médico-sociale	Remplacement ATSEM	Indice correspondant au 1 <sup>er</sup> échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015

Approbation à l'unanimité.

#### **4) Aménagement d'une aire d'accueil des camping cars – consultation pour la maîtrise d'œuvre (délibération).**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le nombre de camping cars circulant sur la commune a augmenté de manière significative et qu'elle est confrontée à des difficultés de stationnement de ces véhicules.

Des problèmes environnementaux (rejets sauvages), paysagers (stationnement anarchique) et même avec les riverains (stationnements gênants) sont souvent difficiles à résoudre compte tenu du réseau des camping caristes qui s'échangent mutuellement les lieux où ils ont pu stationner.

Cette clientèle touristique présente de nombreux intérêts potentiels :

- un pouvoir d'achat moyen
- une fréquentation étalée sur les quatre saisons notamment par les retraités qui affectionnent tout particulièrement ce mode de déplacement
- un goût prononcé pour la culture et les produits du terroir

La commune dispose d'atouts pour attirer et retenir le public : un cadre naturel préservé, une offre dense de loisirs en pleine nature, une identité originale et vivante, un riche patrimoine bâti, un musée de préhistoire, une agriculture qualitative, ...

Les enjeux sont multiples :

- ne plus subir mais au contraire organiser ce tourisme itinérant qui semble appelé à poursuivre son essor
- mieux capter la clientèle des camping caristes et renforcer son impact sur le tissu économique local
- mettre en place un réseau qui dépasse les frontières départementales et correspond à une réalité touristique
- communiquer et valoriser les sites touristiques du territoire

Considérant ce qui précède, Monsieur le Maire propose l'aménagement d'une aire d'accueil des camping cars à Quinson et la mise en œuvre d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Approbation à l'unanimité.

### **5) Renouvellement des concessions de pâturage 2017-2022 (délibération).**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement des concessions de pâturage en forêt communale au profit de :

- Madame COLONNA Béatrice pour la Séouve : 2.26 hectares pour une redevance annuelle de 423 euros révisable annuellement
- le Groupement Pastoral de Malassoque : 900 hectares pour une redevance annuelle de 1 692 € révisable annuellement

Les concessions actuelles arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il propose de les renouveler pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2022 dans les conditions financières énoncées pour chacune d'elles.

Approbation à l'unanimité.

### **6) Convention de partenariat commune de Quinson/Radio Fréquence Mistral (délibération).**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention émanant de Radio Fréquence Mistral relative à un partenariat annuel pour la diffusion d'informations et de reportages radiophoniques.

En effet, Radio Fréquence Mistral diffuse tout au long de l'année les informations transmises par les différents services municipaux et l'Office Municipal de Tourisme, l'objet principal de la démarche étant d'informer le public sur les différentes actions de la commune (développement local, environnement, patrimoine, ...).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur cette question, précision étant apportée que cette opération ne génère aucune contrepartie financière de la part de la commune.

Approbation à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

**1.** Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Monsieur le Maire rappelle que la 3<sup>ème</sup> réunion des Personnes Publiques Associées suivie d'une réunion publique, s'est déroulée le 27 octobre 2016.

Les services de l'Etat ont précisé que quatre zones identifiées sur la commune devaient être soumises à la Commission des Sites :

- le camping
- le quartier Notre Dame
- le quartier La Ferraille
- le quartier Sainte Anne

Le PLU ne pourra pas être arrêté avant son avis qui devrait probablement intervenir dans le courant du premier trimestre 2017.

**2.** DLVA : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, l'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) au titre de l'année 2015.

**3.** DLVA : transfert compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Monsieur le Maire indique que l'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial), chargé de la gestion des offices de tourisme intercommunaux, a été créé par délibération du conseil communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**4.** DLVA : rechargement des véhicules électriques : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que DLVA prendra en charge la participation forfaitaire annuelle de 500 € pour les frais de fonctionnement des bornes de rechargement des véhicules électriques.  
Une borne est prévue à Quinson, Gréoux les Bains et Riez.

**5.** Monsieur le Maire informe l'assemblée que la déchetterie intercommunale située au lieu dit « Boucardin » va être réaménagée par DLVA.

La réhabilitation et la mise en sécurité du chemin communal « VC 2 » servant de voie de desserte à la déchetterie feront l'objet d'une participation financière de DLVA.

Le montant total de ces opérations, prévues au printemps 2017, représente une prise en charge d'environ 110 000 euros par DLVA.

**6.** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que DLVA présentera aux enfants de l'école primaire un spectacle de fin d'année qui se déroulera le mardi 06 décembre 2016 à 14 heures dans la salle polyvalente « l'Emancipatrice ».

**7.** Arbre de Noël de la commune : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'arbre de Noël de la commune se déroulera le mardi 13 décembre 2016 à la sortie de l'école (environ 16 heures) dans la salle polyvalente « l'Emancipatrice ». Au programme : spectacle des enfants suivi d'un goûter et remise de cadeaux collectifs.

**8.** Obligations Légales de Débroussaillage : Monsieur le Maire indique que ce programme, initié par l'Etat dès 2012, a subi des retards à la suite de la refonte de certains textes réglementaires, et que ce dernier a repris cet automne. Des agents de l'ONF réalisent actuellement le diagnostic sur le territoire communal, la fin de l'opération devant intervenir avant la fin de l'année.

**9.** Monsieur le Maire rappelle le projet d'échange avec Madame Evelyne BERNE d'une parcelle communale (E 318) et le mur longeant sa parcelle C 1202. Afin de clôturer ce dossier au plus tôt, il propose la simple cession de la parcelle E 318 au profit de Madame Evelyne BERNE moyennant le paiement d'une somme de 150 € (frais notariés à la charge de l'acquéreur), comme cela avait été proposé antérieurement. Approbation à l'unanimité.

**10.** Solaire Direct : dans le cadre du suivi du dossier photovoltaïque, Monsieur le Maire indique que les études se poursuivent et qu'une réunion devrait se tenir courant décembre en Mairie entre les élus, Solaire Direct, le Parc Naturel Régional du Verdon et l'ONF.

**11.** Madame Arlette BERNE propose un choix d'illuminations de Noël qui est validé par le Conseil Municipal.

**12.** DLVA : Madame Arlette BERNE rend compte de la dernière réunion « culture » qui s'est déroulée le 11 octobre à Manosque relative à l'examen des demandes de subventions par les associations culturelles du territoire DLVA.

*Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.*

**La secrétaire de séance**  
BERNE Arlette

**Le Maire**  
Jacques ESPITALIER